

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du **25 février 2025 à 18h30**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, M Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ MM, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND conseillers.

Excusés : Olivier CUVILLIEZ

Absent : Angélique LOZINGUEZ.

Procurations : Olivier CUVILLIEZ à Séverine FOUACHE DELBECQ.

Convocation : du 14/02/2025.

Secrétaire : Séverine FOUACHE DELBECQ

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Séverine FOUACHE DELBECQ est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Bilan des décisions 2024 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.
- Tirage au sort jurés d'assises 2026
- Demande de subvention CEREMA Pont de Védringhem
- Subvention DETR 2024 reliquats
- Longueurs de voirie – Conversion des places de stationnement
- Lancement de la Procédure de bien vacant et sans maître –ZH 72
- Actes de cession rue de Wilbedingues
- Extension de la Réserve Naturelle Nationale
- Autorisations d'absences
- Questions diverses

Bilan des décisions 2024 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des contrats de location de salle, des concessions funéraires, des permissions de voirie et demandes d'urbanisme signés au cours de l'année 2024.

Tirage au sort des jurés d'assises 2026

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit procéder à un tirage au sort pour la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

La liste préparatoire est déterminée en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune (soit 3 pour Wavrans).

Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Un procès-verbal atteste du tirage au sort de cette liste.

L'électeur n'ayant pas atteint 23 ans au 31/12/2025 ne sera pas retenu.

Trois électeurs sont donc tirés au sort, en fonction de leur position sur la liste électorale permanente du Répertoire Electoral Unique.

Demande de subvention CEREMA Pont de Védringhem

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024/036 relative au plan de financements des travaux du pont de Védringhem.

Il présente le projet de travaux actualisé par ADISS suite aux relevés topographiques et géotechniques.

Compte tenu des nouveaux chiffrages, il propose à l'assemblée de réaliser une demande de subvention auprès du Céréma (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) et présente le plan de financements prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
MO Pont et études	37 000	DSEC	39 043
Travaux pont	275 000	FEAC	60 045
Option	45 000	FIIT	12 745
Aléas	31 200	Cerema	198 727
		Total subventions	310 560
		Fonds propres	77 640
Total	388 200	Total	388 200

Le Conseil Municipal valide le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Céréma. Il est également autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande.

Subvention DETR 2024 reliquats

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024/053 relative au plan de financements du projet de video protection.

Il informe avoir reçu en date du 19/12/2024 l'arrêté portant attribution à la commune d'une subvention au titre du reliquat de DETR 2024 d'un montant de 5 032.90 €.

Il présente le plan de financement actualisé :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux électricité	2 956.00	DETR (24.02 %)	5 032.90
Travaux pont Wifi	2 170.00	ENVP	6 285.00
Travaux caméras/enregistreurs	15 422.20	FIPD	/
Affichage obligatoire	401.48		
		Total subv	11 317.90
		Fonds propres	9 631.78
Total	20 949.68	Total	20 949.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la subvention DETR d'un montant de 5 032.90 € pour le financement des travaux susmentionnés.

Longueurs de voirie – Conversion des places de stationnement

Monsieur le Maire informe que pour être prise en compte dans le calcul des longueurs de voirie communale, les places de stationnement évaluée en m² doivent être convertie en ml.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour ajouter les longueurs suivantes :

- Place Jules Terlat : 43 ml
- Parking salle Josse Heumez : 258 ml
- Parking nouveau cimetière : 35 ml
- Parking Ecole les Orchidées : 327 ml
- Parking Multisports : 90 ml
- Parking Rue du brule : 20 ml
- Cité de la renaissance : 17.5 ml
- Parking Réserve Naturelle : 20 ml
- Parking Cité M Ghier : 15 ml

Soit un total de places à 825.50 ml

A l'unanimité le conseil municipal décide de convertir le total des places à 825.50 ml.

Il autorise Monsieur le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

Lancement de la Procédure de bien vacant et sans maître –ZH 72

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation des biens vacants et sans maitre et à la possibilité d'attribution à la commune de ces biens.

Il expose la perte de propriété de l'immeuble désigné ci-après : Parcelle ZH72 Contenance 1788 m² située vallée de l'Erappe dont le dernier propriétaire connu est Mr Louis DIDIEZ

Après recherches de l'Etat Civil, il n'a pu être obtenu de copie de l'acte de naissance et ou de copie de l'acte de décès de Mr Louis DIDIEZ.

Après renseignements pris auprès des services cadastraux (SPF), il a été obtenu que le dernier propriétaire connu était Mr Louis DIDIEZ sans aucune succession enregistrée.

Le bien peut donc revenir de plein droit à la commune de Wavrans sur l'AA à titre gratuit par procédure d'acquisition de biens vacants et sans maître.

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'acquisition par une commune d'un bien présumé sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir la restitution.

Le bien présumé sans maître ne sera en effet acquis de manière définitive par la commune qu'après un délai de 30 ans (délai de prescriptions en matière immobilière).

Néanmoins, la restitution sera subordonnée au paiement par le propriétaire (ou ses ayants droits) du montant des charges qu'ils ont éludées, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune.

Il propose qu'une publicité en lieu et place soit réalisée avant l'incorporation.

Après pris connaissance de l'enquête préalable et après en avoir délibéré, A l'unanimité, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître dans le patrimoine communal sans autre délibération.

Il est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

Actes de cession rue de Wilbedingues

Monsieur le Maire expose la situation cadastrale de la rue de Wilbedingues.

Il précise que l'obtention des permis de construire des habitations au 26, 28, 30, 32, 34 et 36 rue de Wilbedingues s'est réalisée avec élargissement de la voirie par emprise sur les parcelles assiettes des habitations. Bien que les divisions parcellaires aient été réalisées, certaines rétrocessions à la commune ne l'ont pas été.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acheter à l'euro symbolique par acte administratif les parcelles ZI 259, ZI 263, ZI 265, ZI 267 et ZI 269. Monsieur le Maire est également autorisé à signer tout document relatif à ces démarches.

Extension de la Réserve Naturelle Nationale : Avis sur le projet d'adhésion au classement en RNN de 9 Ha des coteaux d'Elnes.

Monsieur le Maire expose que l'avis du conseil municipal de la commune est sollicité dans le cadre du projet de classement des coteaux d'Elnes au sein de Réserve Naturelle Nationale. Cette extension s'étend sur 9Ha et implique sa gestion par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France.

Il informe que par délibération du 15/05/2023, la commune d'Elnes y à donner un avis favorable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

Autorisations d'absences

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2009/013 du 27/03/2009 relative aux autorisations d'absences.

Il demande au conseil d'y apporter les modifications suivantes :

Mariage de l'agent ou PACS (1 seul par agent) : 6 jours

Naissance d'un enfant de l'agent ou adoption : 3 jours

Décès du conjoint ou partenaire de l'agent : 5 jours

Mariage d'un enfant de l'agent : 3 jours

Mariage d'un bel enfant de l'agent : 3 jours

Décès d'un enfant de l'agent : 5 jours (7 si l'enfant a moins de 25 ans)

Décès d'un bel enfant : 3 jours

Décès des père et mère : 3 jours
Décès des beau-père et belle-mère : 3 jours
Décès des frère et sœur : 3 jours
Décès des beau-frère et belle-sœur : 3 jours
Décès d'un grand parent : 2 jours
Décès d'un petit enfant : 3 jours
Décès des oncle et tante : 1 jour
Mariages collatéraux du 1er degré (frère, sœur, beau-père, belle-mère) : 1 jour
Concours et examens de la FPT : La veille et le jour de l'épreuve
Garde d'enfant malade : 12 jours ouvrés par an à partager entre conjoints
Don du sang : 2 heures

(ajouter éventuellement le délai de route)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les autorisations spéciales d'absence sous présentation de justificatif.

Questions diverses

Les travaux intérieurs de l'église commencent ce 03/03/2025. Toutes les taches préalables à la réalisation à l'intervention de la société Chevalier Nord ont été réalisées ces 15 derniers jours.

Pour la sécurité de tous, l'église est fermée au public et aux cérémonies jusqu'au 05/05/2025.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ rappelle qu'un constat d'huissier doit être réalisé avant les travaux extérieurs.

Les travaux de la berge de la rue de védringhem ont débuté ce 24/02/2025. S'en suivra les travaux de rénovation de la rue de védringhem.

Le recensement de la population a eu lieu du 16/01 au 17/02/2025. Les chiffres montrent une légère baisse de la population et une augmentation des logements vacants.

Une distribution toutes boites aux lettres va être réalisée pour informer les habitants de la possibilité de retirer en mairie les kits de fermeture des bacs jaunes lors de vent.

Les habitants de la cité M Ghier ont signalé à Chantal CUEGNET que le fourgon garé habituellement sur le parking perd de l'huile et tache le revêtement.

Les habitants de Campagnette ont signalé à Muriel LEFEBVRE HERMETZ la vitesse excessive d'un véhicule automobile. A cela s'ajoute des nuisances sonores liées au comportement de son conducteur. Cette situation est récurrente.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ souhaiterait que la chapelle de la rue Bernard Chochoy soit rénovée. Elle souhaiterait savoir si un partenariat entre « l'association de Sauvegarde de l'église et de son patrimoine » et le propriétaire serait possible.

La séance est close à 20h00.

Liste des délibérations examinées le 25/02/2025 :

2025/001 : Demande de subvention CEREMA Pont de Védringhem

2025/002 : Subvention DETR 2024 reliquats

2025/003 : Longueurs de voirie – Conversion des places de stationnement

2025/004 : Lancement de la Procédure de bien vacant et sans maître –ZH 72

2025/005 : Actes de cession rue de Wilbedingues

2025/006 : Extension de la Réserve Naturelle Nationale : Avis sur le projet d'adhésion au classement en RNN de 9 Ha des coteaux d'Elnes

2025/007 : Autorisations spéciales d'absences

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 03/03/2025

Le Maire,
Julien DELANNOY

La secrétaire de séance
Séverine FOUACHE DELBECQ



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Séverine FOUACHE DELBECQ", written over a horizontal line.